

Dépenses fiscales

L'État ne lève pas le pied !

● Les exonérations fiscales pèsent lourd, représentant quelques 17% des recettes de l'État et atteignant près de 4% du PIB. Le dernier rapport de l'Économie et des finances sur les dépenses fiscales dresse le bilan.

En dépit de la mauvaise passe que traversent les finances publiques, le gouvernement ne lève pas le pied sur les exonérations fiscales. En témoignent les données actualisées sur les dépenses fiscales, que vient de rendre publiques le ministère de l'Économie et des finances. Si le montant des dépenses fiscales a baissé en 2013 de 5,7% en comparaison avec l'année d'avant, passant de 36,2 MMDH à 34,1 MMDH, il demeure colossal. D'abord, l'enveloppe des dépenses fiscales reste sur un trend haussier entre

2010 et 2013 avec une croissance moyenne de 4,6%. Ensuite, la part de ces dépenses dans les recettes fiscales reste à un niveau élevé : 17% en 2013 contre 18,6% l'année d'avant. Quant à leur part dans le PIB, elle diminue légèrement en passant de 4,4% en 2012 à 3,9% en 2013. Cela dit, une précision s'impose : la légère baisse des dépenses fiscales en 2013 n'est pas due à une volonté de l'État de diminuer son «soutien» aux opérateurs économiques. La baisse constatée est plutôt due essentiellement au recul des résultats déclarés,

PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES FISCALES							
BÉNÉFICIAIRES	2012			2013			
	NOMBRE	MONTANT	PART	NOMBRE	PART	MONTANT	PART
Entreprises	178	22.366	61,7%	184	44,7%	20.428	59,8%
Dont : Promoteurs Immobiliers	18	2.940	8,1%	18	4,4%	2.760	8,1%
Exportateurs	13	4.389	12,1%	13	3,2%	3.622	10,6%
Ménages	107	9.238	25,5%	111	26,9%	9.880	28,9%
Services Publics	56	4.440	12,3%	56	13,6%	3.612	10,6%
Autres	61	194	0,5%	61	14,8%	253	0,7%
Total	402	36.238	100,0%	412	100,0%	34.173	100,0%

SOURCE : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

comme c'est le cas des entreprises exportatrices, de l'Agence Tanger-Med et de l'ALEM. Précisons que le nombre de mesures recensées est passé de 402 en 2012 à 412 en 2013. Parmi elles, 302 ont fait l'objet d'évaluations en 2013 contre 284 en 2012. En clair, quelque 110 mesures fiscales n'ont pas été évaluées, ce qui veut dire que la valeur réelle des «dépenses de l'État» dépasse largement les 34 MMDH.

Impôts réduits !

La ventilation de ces dépenses par type d'impôt met la TVA en pole position. Cette taxe constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 41,1%. Son montant est passé de 14,2 MMDH en 2012 à 14 MMDH en 2013. En matière d'IS, le montant des dépenses est de plus de 7 MMDH en 2013, soit une baisse de 28,3% par rapport à 2012. Les dépenses afférentes à cet impôt bénéficient aux entreprises à hauteur de 97,6%. L'IR n'est pas en reste. Les dépenses qui lui sont consacrées ont atteint le montant de 4,1 MMDH dont 63% en faveur des ménages. Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 6,276 MMDH, soit 18,4% de l'ensemble. A noter qu'en 2013, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 44,7% aux entreprises et pour 26,9% aux ménages, soit un taux d'accroissement de 3,4% et de 3,7% respectivement par rapport à 2012.

À qui profitent-elles ?

À cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Au nombre de 46 mesures, celles évaluées totali-

sent plus de 6 MMDH en 2013. Elles représentent 17,8% des dépenses fiscales évaluées en 2013. Les dépenses fiscales se rapportant à l'exonération de tous les impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élevaient à 2,7 MMDH (45,1% du total des dépenses relatives aux activités immobilières). Le gros de ce volume est ventilé comme suit : 1,4 MMDH pour la TVA, 856 MDH pour les droits d'enregistrement, 469 MDH pour l'IS, et 15 MDH pour l'IR. Autre bénéficiaire de la manne des exonérations fiscales, l'export. Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 3,6 MMDH en 2013 de dépenses, la part de celles relatives à l'IS est de 88,5%. Quant au transport, il bénéficie de 21 mesures dérogatoires. Au nombre de 16, elles atteignent 1,3 MMDH en 2013, dont 322 MDH pour le transport au titre du taux de TVA de 14% et 681 MDH au titre des T.I.C. Les dépenses consenties en faveur de l'énergie ont, quant à elles, atteint 725 MDH en 2013, soit 2,1% de l'ensemble de l'enveloppe (271 MDH proviennent de la TVA et 454 MDH de la T.I.C.). Le tourisme a également eu sa part du «gâteau» avec 362 MDH en 2013. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5% pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisée en devises (214 MDH). Enfin, les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 355 MDH en 2013. Les dépenses relatives à la zone de Tanger sont de l'ordre de 212 MDH pour l'IS et 52 MDH pour l'IR. ●

PAR **TARIK HARI**
t.hari@leseco.ma